



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 35239

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Congo. Les 15 membres du Conseil de sécurité ont adopté, le 29 octobre dernier, à l'unanimité une déclaration non contraignante condamnant l'offensive des rebelles de Laurent Nkundasur. Cependant, les forces armées de la République démocratique du Congo ont abandonné la ville de Goma, capitale de la province du Nord-Kivu, favorisant ainsi, malgré l'intervention des forces de la Monuc, l'exode de milliers de réfugiés. Alors que le ministre belge des affaires étrangères s'est dit favorable à l'envoi de 2 000 à 3 000 soldats européens dans l'est de la République démocratique du Congo, elle souhaite connaître la position de la France concernant la résolution de ce conflit.

Texte de la réponse

Les violences dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et leurs conséquences dramatiques pour la population civile constituent à l'heure actuelle une des préoccupations majeures de la France, qui, comme l'honorable parlementaire le sait, est activement engagée depuis de nombreuses années pour la stabilité et le développement de ce grand pays francophone et, plus largement, de toute la région des Grands Lacs africains. Face à l'urgence de la situation humanitaire, la France a apporté une contribution additionnelle de 4,5 MEUR pour l'aide alimentaire et de 0,3 MEUR pour l'appui aux populations déplacées, ce qui porte notre effort dans ce domaine à 8,2 MEUR en 2008, contre 5,5 M en 2007. Au niveau de l'Union européenne (États membres et Commission), c'est une contribution supplémentaire de plus de 45 MEUR qui a été apportée depuis quelques semaines. Sur le plan diplomatique, la France, qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne, a agi, en étroite concertation avec ses principaux partenaires et les États de la région, afin d'apaiser les tensions et de parvenir à une solution politique à la crise actuelle. Tel a été l'objet de la visite conjointe les 1er et 2 novembre 2008 en RDC et au Rwanda du ministre des affaires étrangères et européennes, M. Kouchner, et de son homologue britannique, M. Miliband. Cette mobilisation a porté ses premiers fruits, avec la reprise du dialogue entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, et l'organisation le 7 novembre à Nairobi d'un sommet international sur la crise dans l'est de la RDC, où la France était représentée par le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, M. Joyandet. Cette réunion a été suivie, le 9 novembre, à Johannesburg, d'un sommet de la SADC sur la RDC qui a rappelé la disposition des pays de la région à envoyer des troupes en temps voulu et si nécessaire. Le déplacement des ministres à Kinshasa et à Goma a également été l'occasion d'évoquer avec les principaux responsables de la force de maintien de la paix des Nations unies en RDC (MONUC), forte de 17 000 hommes, la nécessité de mettre tout en oeuvre afin d'assurer la protection des populations civiles. Ce message a été entendu, et la MONUC poursuit actuellement le redéploiement de ses effectifs afin de renforcer significativement sa présence dans la province du Nord-Kivu, où se concentrent les violences. Au Conseil de sécurité des Nations unies, la France a, en outre, pris l'initiative d'engager les discussions qui ont abouti le 20 novembre 2008 à l'adoption à l'unanimité de la résolution 1843, qui renforce la MONUC de plus de 3 000 hommes. Cette augmentation temporaire des effectifs, conforme aux besoins exprimés par le secrétaire général des Nations unies, vise à

permettre une amélioration de la protection des civils, et à accompagner le redéploiement de la MONUC sur le terrain. Au sein de l'Union européenne, la France poursuit par ailleurs avec ses partenaires une réflexion sur la manière de contribuer à l'acheminement aérien de l'aide humanitaire dans la province du Nord-Kivu, et sur la manière dont l'UE pourrait contribuer au renforcement de la MONUC.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35239

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9643

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10903